

Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes (SSIAP) niveau 2

RS1401 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	344
Formacode(s)	42811
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

MINISTERE DE L' INTERIEUR ET DES OUTRE-MER · SIRET : 11001401600015

<https://www.interieur.gouv.fr/Accueil>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'objectif de la formation SSIAP 2 est l'acquisition des connaissances nécessaires afin de pouvoir encadrer et former une équipe de sécurité qui sera chargée d'assurer l'intégrité des personnes et des biens dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH).

L'objectif de la formation SSIAP 2 est l'acquisition des connaissances nécessaires afin de pouvoir encadrer et former une équipe de sécurité qui sera chargée d'assurer l'intégrité des personnes et des biens dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Connaître :

- les outils de gestion et de management d'une équipe,
- la manipulation des SSI,
- les dispositions applicables en hygiène et sécurité du travail,
- le rôle du chef de poste central de sécurité

Manipulation des SSI :

- le Système de Détection Incendie,
- le Système de Mise en Sécurité Incendie,
- les installations fixes d'extinction automatique.

Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie :

- dispositions réglementaires du code du travail (aménagement des locaux de travail, les accidents du travail, etc.).
- gestion du PCS (alarme, levée de doute, application des consignes, la prise de décision, alerte et accueil des secours),
- conseils techniques aux secours (ouverture des voies, le compte rendu, le soutien aux services de secours, etc.).

Le candidat sera évalué sur sa capacité à :

- former les employés,
- diriger le poste de sécurité en cas de crise,
- rendre compte au commandant des opérations de secours des sapeurs pompiers en cas d'incendie
- gérer les opérations d'entretien des moyens de secours.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

{""Arrêté modifié du 2 mai 2005""}

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Aptitude physique (validée par un examen médical)
- Présenter un certificat SST (Sauvetage Secourisme du Travail) ou l'AFPS
- Présenter une attestation justifiant la capacité ERP1, IGH1 ou SSIAP 1
- Se justifier de l'exercice de l'emploi d'Agent de Service de sécurité incendie pendant un an ou plus dans un établissement recevant du public (ERP) ou un Immeuble de grande hauteur (IGH)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS5642

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers/La-reglementation-incendie/Securite-incendie-et-assistance-a-personnes-SSIAP>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1401/>